

Procès-verbal de synthèse de l'enquête publique

Projet de zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Camlez et de Penvénan (24 octobre 2022 / 24 novembre 2022)

Le 28 novembre 2022,

Objet : Enquête publique zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Camlez et de Penvénan.

Monsieur le Président,

Par arrêté du 28 septembre 2022, vous avez prescrit l'ouverture de l'enquête publique EP 220129/35 portant sur le projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Camlez et de Penvénan. Cette enquête s'est déroulée du 24 octobre au 24 novembre 2022. J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en application de l'article R123-18 du code de l'environnement, le Commissaire-Enquêteur doit communiquer au demandeur les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours, un mémoire en réponse.

Je vous adresse à présent la synthèse de ces observations qui se présente de la manière suivante :

1. Le bilan de cette enquête concernant l'implication du public par les visites aux permanences et le dépôt d'observations sur le registre.
2. Le procès-verbal de synthèse des interventions et observations du public,
3. Les questions du commissaire-enquêteur.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner dans les meilleurs délais vos remarques éventuelles. Je vous souhaite bonne réception de ce bilan et de ce procès-verbal de synthèse, transmis ce jour, et vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à toute ma considération.

Bilan de l'enquête publique

1. Déroulement de l'enquête :
 - L'enquête s'est déroulée sans incident particulier.
 - L'accueil dans les deux mairies où ont eu lieu les permanences a été facilité par la gentillesse et la disponibilité des personnels.
 - Le service eau et assainissement de LTC, où mon interlocutrice était Sophie Collet, a été à mon écoute et a répondu à mes demandes.
 - L'enquête s'est déroulée dans le respect de votre arrêté.
2. Organisation de l'enquête :
 - Quatre permanences ont été organisées, deux dans chacune des mairies :
 - Le lundi 24 octobre de 8h30 à 12h15 en mairie de Penvénan

- Le mercredi 9 novembre de 8h à 12h en mairie de Camlez
- Le samedi 19 novembre de 8h30 à 12h en mairie de Camlez
- Le jeudi 24 novembre de 8h30 à 12h15 en mairie de Penvénan
- Peu après ma désignation par le Tribunal administratif, le 22 août 2022, je suis passée prendre les dossiers d'enquête au service Assainissement de LTC, et à cette occasion je me suis entretenue du projet avec Mme Sophie Collet, en charge du dossier.

En outre, lors de mes permanences, j'ai recueilli l'avis des élus sur le projet de zonage tel qu'il est présenté dans l'enquête, et tel qu'il a été approuvé par le Conseil communautaire. J'ai pu visiter le secteur concerné de Calvary avec M. Christophe Thébault, maire de Camlez, le 19 novembre. J'ai échangé sur les différents secteurs de Penvénan avant l'enquête, le 21 octobre, avec le premier adjoint en charge de l'urbanisme, M. Pierre Simon. En outre, à Penvénan, M. Simon m'a fait faire une visite commentée des secteurs retenus – et à enjeux mais non retenus - le 24 novembre 2022.

3. Participation et observations du Public

Le bilan de la participation du public se traduit ainsi :

- 24 octobre 2022 à Penvénan : deux visites / deux observations
- 9 novembre 2022 à Camlez : aucune visite / aucune observation
- 19 novembre 2022 à Camlez : deux visites / trois observations dont une en ligne
- 24 novembre 2022 à Penvénan : huit visites, douze observations, dont huit sur le registre et quatre en ligne

La plupart des personnes qui se sont déplacées sont venues se renseigner sur la possibilité ou non d'être raccordées au système d'assainissement collectif, et/ou sur le coût de l'opération.

Penvénan

N° 1	Anne et Benoît Le Houëzec	16, rue de l'Amiral de Cuverville Penvénan 12, avenue du Maine 75015 Paris 0662820829 et 0608477953	Nous sommes concernés et intéressés par le raccordement au système public d'assainissement. Quels délais ? Quelle participation financière ? N.B. Je souhaite être avertie par email pour ne pas manquer les réunions d'information.
N° 2	Louis Tudoret	5, rue de l'Amiral de Cuverville Penvénan 0296926840	Quand commenceront les travaux, et combien coûteront-ils ?
N° 3	François-Gilles Le Quéré	9, chemin de la Marine Penvénan	Le numéro 9, rue de l'Amiral de Cuverville est-il raccordable et quelles sont les modalités de raccordement ? Sachant que la maison

			voisine, toute proche, est raccordable.
N° 4	Baptiste Pouvreau	39, rue d'Armor Penvénan	Suite à la lecture du dossier d'enquête, M. Pouvreau voudrait avoir confirmation : sa maison est-elle concernée par le raccordement au réseau public d'assainissement ?
N° 5	Laurent Gestin	22/24 rue Amiral de Cuverville ymh.gestin@gmail.com 0298790535 0612530499	<p>Suite à l'enquête publique en cours pour le nouveau zonage de l'assainissement collectif, je viens vers vous car je suis propriétaire de 2 biens sur la commune de Penvénan situés respectivement au 22 et 24 rue Amiral de Cuverville.</p> <p>A la lecture du projet de zonage, je constate qu'une partie de la rue Amiral de Cuverville est concernée pour intégrer l'assainissement collectif mais s'arrête juste à la maison voisine (numéro 15).</p> <p>Nos maisons sont distantes d'une centaine de mètres sur un terrain plutôt plat.</p> <p>Je souhaite que ces 2 maisons soient intégrées dans le plan de zonage d'assainissement collectif compte tenu de la faible distance par rapport à la limite actuelle de la zone.</p> <p>Je vous remercie par avance de la prise en compte de cette demande, en espérant un avis favorable de votre part.</p> <p>Pouvez-vous m'indiquer un délai de réponse dans ce contexte ?</p>
N° 6	Mme Annick Le Graët	13, route de Guermel 0296926022	<p>1) Mme Le Graët n'est pas intéressée par le raccordement au réseau collectif et de ce fait demande une dérogation. Vu son grand âge (85 ans), elle n'a pas envie d'engager des travaux. D'autant qu'elle a un système d'assainissement individuel aux normes et contrôlé récemment, et qu'un raccordement de sa propriété nécessiterait une pompe de relèvement individuelle.</p> <p>2) L'impasse Mezo Bras n'a pas pu bénéficier du raccordement à cause du nombre de rochers trop difficiles à faire sauter. Pourquoi n'a t'on pas envisagé une pompe de relèvement collective qui aurait pu intéresser à la fois la route de Guermel et l'impasse Mezo Bras ?</p>
N° 7	M. Noël Giles	15, route de Guermel	M. Giles a un assainissement individuel de 1990, qui est entretenu. Il n'est pas aux

		Penvénan noelgiles@orange.fr	normes actuelles, mais il est sans impact. (Contrôle du SPANC 2022.) Il souhaite obtenir une dérogation préfectorale pour ne pas avoir à se raccorder dans les deux ans, mais avoir dix ans pour le faire. Sachant qu'il y a 40 m de linéaire jusqu'à la route, et qu'il faut prévoir une pompe de relevage à ses frais.
n° 8	Mme Florence Droumaguet	31, rue des Patriotes Penvénan	Mme Droumaguet note qu'à la page 82 du rapport il est prévu un poste de relevage rue des Patriotes pour un réseau collectif. Or il en faudrait en fait deux : un au 25/27 et un au 31, avec également de fortes contraintes parcellaires. De plus, la distance de plus de 100 mètres (voire 150 mètres) à la route nécessiterait la destruction d'un chemin privé bitumé sur plus de 100 mètres. Conclusion : elle ne souhaite pas du tout se raccorder au réseau collectif, si il vient à se faire, sachant que son installation est conforme, et régulièrement entretenue.
N° 9	Mme Nicole Plaisant	16 bis, rue de la Marine, Port-Blanc	Mme Plaisant se demande pourquoi elle n'est pas raccordable au tout-à-l'égout. Elle souhaite une réponse écrite à cette question. Cela est-il définitif ? <i>A noter qu'elle a un système d'assainissement individuel aux normes qui date de 2018, et qu'elle ne souhaite pas se raccorder.</i>
N° 10	M. Joël Le Minter	18, route de la Corniche, Penvénan	M. Le Minter s'interroge sur la possibilité de raccordement au réseau collectif pour sa parcelle cadastrée 72 au 18, route de la Corniche. Pourrait-il se raccorder de l'autre côté de la route, ou plus bas vers le Launay ?
N° 11	M. Bernard Géromne	8E rue de Leur Min Penvénan	« Je suis surpris par le nombre d'habitations recensées (9) alors qu'il y en a beaucoup plus dans la rue ». D'autre part, la répartition des coûts éventuels n'est pas claire, on compare des sommes à déboursier par les particuliers (ANC) à des sommes majoritairement financées par la Collectivité.
N° 12	Mme Monique Le Quellenec	7, rue de l'Amiral de Cuverville, Penvénan	Mme Le Quellenec souhaite savoir si sa maison est raccordable au réseau public, et également quel sera le coût approximatif du raccordement. (Sachant que la maison est distante de 20 mètres de la rue.)
N°	M. et Mme	65, rue Volney	« Mon système d'assainissement individuel

13	Christian et Anne Béziau	49000 Angers 0671585891 acbeziau@gmail.com	<p>est signalé non conforme sur votre carte (5 Impasse Mezo Braz à Buguélès). Sur la carte p. 108 du zonage (ou p 58 du rapport plans & chiffrages sur le site internet de LTC), l'assainissement de M. et Mme Béziau est représenté par un point rouge (= non conforme) alors que le rapport de contrôle de fonctionnement et d'entretien réalisé par le SPANC le 24/08/2021 conclut à un assainissement ne présentant pas de défaut. Une erreur semble donc s'être glissée dans le rapport de zonage, le point matérialisant l'état du dispositif d'assainissement de M. et Mme Béziau aurait dû être vert. Mme Béziau « <i>souhaite qu'on lui adresse dans les meilleurs délais le rapport récent du SPANC ayant conclu à la non conformité de la filière d'assainissement des eaux usées de ma parcelle.</i> »</p> <p>Mme Béziau souhaite en outre savoir sous quel délai et sous quel forme il sera possible de consulter les conclusions de l'enquête publique.</p> <p>Elle souhaite en outre être tenue au courant des réunions éventuelles par mail.</p>
N° 14	Mme Katell Connan		<p>1) Le domicile de Mme Connan se trouve au 51 rue de Leur Min. Son installation est non conforme, mais avant de réaliser les travaux nécessaires elle voudrait en savoir plus sur le projet. Elle pense qu'elle fait partie des zones qu'il n'est pas prévu de raccorder au réseau collectif, mais elle voudrait en être certaine.</p> <p>2) Elle souhaiterait aussi connaître différentes entreprises qui pourraient réaliser les travaux de mise aux normes de son installation d'assainissement individuel.</p>

Camlez

N°1	M. Berthou Romain	0688101829 5 Kernavalet 22550 Camlez berthou.rom@hotmail.fr	<p>Mercredi 16 Novembre 2022</p> <p>Objet: Information enquête publique</p> <p>M. Berthou a appris, en voyant l'avis d'enquête près de chez lui, la création du réseau public d'assainissement dans sa rue.</p> <p>Il demande : «Prenez-vous en compte les assainissements aux normes qui ont moins de 5</p>
-----	----------------------	--	--

			ans, et le coût engendré ? Puis-je demander une dérogation pour me raccorder au réseau public d'ici dix ans ? Je veux déposer cette demande au plus tôt. »
N°2	M. Alain Soleilhet, 2 Kernavalet	2 Kernavalet 22450 Camlez	M. Soleilhet a deux installations d'assainissement individuel récentes et aux normes, et ne souhaite pas devoir se raccorder immédiatement. Il voudrait une dérogation de dix ans.
N°3	M. Romain Berthou	5, Kernavalet 22450 Camlez berthou.rom@hotmail.fr	Souhaite recevoir par mail les informations futures concernant ce projet.

Question du Commissaire-Enquêteur

Cette question fait suite aux échanges que j'ai eus avec M. Christophe Thébault, Maire de Camlez, avec M. Pierre Simon, premier adjoint de Penvénan, avec le public rencontré, aux visites sur le terrain que j'ai effectuées ainsi qu'à ma réflexion sur le projet présenté lors de cette enquête.

Un point interpelle, vu la triste célébrité de l'Anse de Pelinec, secteur à enjeux s'il en est sur la côte : plus des 2/3 des installations d'ANC de ce secteur sont non conformes et donc dangereuses pour l'environnement, et en particulier sur la charge organique qui pèse sur le littoral en général, et sur l'Anse de Pelinec en particulier : 4 installations sont conformes, 15 non conformes dont 4 avec impact, 1 non contrôlée. Maintenir en assainissement individuel ces parcelles, pour la plupart petites et rocheuses, est pour le moins un défi.

Plusieurs scénarios étaient envisageables :

- le raccordement en passant sous l'Anse, qui avait déjà été envisagé lors du précédent zonage par la commune.
- la mise en place d'un assainissement semi-collectif pour les douze habitations raccordables. Pourquoi ce scénario a-t-il été abandonné, ou n'a-t-il pas été présenté dans le dossier à la population concernée et demandeuse d'un assainissement collectif ?
- Autre possibilité envisageable, le raccordement des 8 habitations du bout au réseau collectif de Buguelès.

Aucun de ces scénarios n'a été retenu.

Pourquoi n'avoir pas suivi l'avis du Bureau d'études sur ce secteur ?

Qu'envisage LTC à court et moyen terme pour éviter une dégradation annoncée de l'environnement ?

Je vous remercie de bien vouloir me retourner dans les meilleurs délais vos remarques éventuelles. Je vous souhaite bonne réception de ce bilan et de ce procès-verbal de synthèse, transmis ce jour, et vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de toute ma considération.